

pour être communiquée au ministère Suédois.

Sa Maj. l'Impératrice de toutes les Russies, attaquée par mer & par terre par les armées & par la flotte de S. M. Suédoise, ayant réclamé les secours stipulés dans les traités d'alliance défensive, conclus avec le Danemarck dans les années 1765 & 1769, renouvelés & confirmés par le traité définitif de l'année 1773, & ayant exposé à S. M. Danoise les faits & les argumens, destinés à fonder cette réclamation, & à servir de preuve du cas d'aggression, Sa Maj. les a pesés avec cette attention soigneuse, qu'elle devoit à S. M. Suédoise, à son respect pour tous ses devoirs, à son amour pour la paix, enfin à tous les principes, qu'elle a avoués depuis le commencement de son regne : elle en a reconnu l'évidence ; & n'ayant ainsi plus à consulter que la fidélité due à des engagements anciens & inviolables, & la bonne foi, cette loi sacrée pour tous les souverains, elle déclare à S. M. le Roi de Suede, „ que ce sont ses propres démar-  
 „ ches, qui la déterminent à présent ; qu'elle  
 „ les regrette d'autant plus, qu'elle n'a négligé  
 „ aucun moyen, qui étoit dans son pouvoir,  
 „ pour les prévenir ; & qu'elle a constamment  
 „ ambitionné son amitié & une harmonie par-  
 „ faite avec lui „. Sa Maj. déclare en même  
 „ tems, „ qu'elle cede dès-à-présent, & en con-  
 „ formité de ses traités défensifs & de la ma-  
 „ niere qui y est stipulée, une partie de ses  
 „ vaisseaux de guerre & de ses troupes à la libre  
 „ disposition de l'impératrice de Russie, son au-  
 „ guste alliée. „

Sa Maj. ajoute à cette déclaration l'assurance solennelle „ de n'avoir d'autre vue & d'autre  
 „ souhait, que le rétablissement d'une paix so-  
 „ lide & assurée, & que cette démarche actuelle  
 „ puisse servir elle-même à y contribuer „. Le  
 „ moment, où elle verra ses vœux remplis à cet  
 „ égard, lui sera aussi cher, que celui où la tran-  
 „ quillité a été interrompue, lui a paru amer &  
 „ affligeant.

Sa Maj. a ordonné au sous-signé de commu-